

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 16.12.2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

#### Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie	RALLIER Richard
MARTIN Elise	MONIN Alain	PEDEUX Patrick
GIRAUD Guillaume		

#### Excusés :

PERRONE Thierry pouvoir à PEULET Denis

#### Absents :

BURAVAND Méline

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne BOYAT Dominique pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### ORDRE DU JOUR

- |  |   |
|--|---|
| ❖ Délibération sur le choix des entreprises pour la restauration de l'église | ❖ Délibération sur l'attribution d'un nouveau bail communal (fermage) |
| ❖ Délibération sur le choix de l'imprimeur du bulletin municipal             | ❖ Délibération sur l'attribution des lots de bois                     |
| ❖ Délibération sur la demande de subvention SDIS (équipements)               | ❖ Informations diverses   |
|  | ❖ Questions diverses  |

### APPROBATION DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est adopté à l'unanimité.

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE – ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX

#### Délibération 2022N°12-01DE

Monsieur le Maire explique que suite à la procédure d'appel d'offres et à la phase de négociations, il convient de choisir les entreprises. Les architectes ont établi un système de notation permettant aux membres présents d'établir leur choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, SELON LES CRITERES DEFINIS PAR LE REGLEMENT DE CONSULTATION, RETIENT LES OFFRES SUIVANTES :

Lot 1 – Charpente couverture	SARL CATHERIN Frères	pour 254 820.40 € HT
Lot 2 – Maçonnerie et taille de pierre	SAS BARBEROT Jacquet	pour 39 975.00 € HT
Lot 3 – Electricité	Ets MICHELARD	pour 2 149.00 € HT
Lot 4 – Paratonnerre	Ets CHOMAL – Heur'tech	pour 6 923.00 € HT

*Pour un total de 303 867.40 € HT*

- **ATTRIBUE** les 4 lots relatifs à la restauration partielle de l'église Saint-Sébastien conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

- **AUTORISE** M. Monsieur le Maire à signer tout document attendant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

## BULLETIN MUNICIPAL – CHOIX DE L'IMPRIMEUR

### Délibération 2022N°12-02DE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de choisir un imprimeur pour l'impression du bulletin municipal 2023.

Trois devis ont été demandés :

Imprimeurs	COMIMPRESS Replonges	BT71 Print Mâcon	CONCEPT'PUB Chénas (69)
TTC	1 293.00 €	1 171.09 €	1 109.76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A :

\* 8 VOIX POUR BT71 PRINT      \* 6 VOIX POUR CONCEPT'PUB

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BT71 Print située 128 route de Lyon 71000 MACON pour un montant de 1 171.09€ TTC ;
- **DIT** qu'il convient de commander 260 exemplaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## DEMANDE DE SUBVENTION SDIS

### Délibération 2022N°12-03DE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis en 2022, divers équipements pour notre CPINI (habillement des sapeurs-pompiers et des fournitures).

Il indique que ce type d'équipement peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Ain, et qu'il y a lieu de la solliciter.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

\* 13 VOIX POUR      \* 0 VOIX CONTRE      \* 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière auprès du SDIS de l'Ain afin de contribuer au financement du matériel désigné ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU BAIL COMMUNAL

### Délibération 2022N°12-04DE

Monsieur le Maire explique que l'exploitant de la parcelle C7 en Ly, n'a pas renouvelé son bail. Une annonce de vacance de bail a été diffusée pendant un mois sur le panneau d'affichage de la mairie. A l'expiration du délai d'affichage, une candidature a été reçue en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A :

\* 13 VOIX POUR      \* 0 VOIX CONTRE      \* 1 ABSTENTION

- **DECIDE** d'attribuer le bail au GAEC DES CONDAMINES situé à Boz unique postulant pour ce fermage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## ATTRIBUTION DES LOTS DE BOIS

### Délibération 2022N°12-05DE

Monsieur le Maire explique que, comme convenu lors de la dernière séance du conseil municipal, quatre lots de bois ont été mis en vente. Plusieurs candidatures ont été déposées, sauf pour le lot n°2, certaines pour le même lot. Afin de rendre l'attribution équitable, Monsieur le Maire propose d'effectuer un tirage au sort.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A :

\* 12 VOIX POUR                      \* 2 ABSTENTIONS

- ACCEPTE d'effectuer un tirage au sort pour définir les attributions des lots de bois.
- ATTRIBUE selon le résultat du tirage au sort :
  - Lot 1 : M. GIRAUD Vincent
  - Lot 3 : Mme MARTIN Elise
  - Lot 4 : M. MONIN Alain
- DIT qu'il convient de proposer le lot n°2 aux candidats non retenus sur les précédents lots.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ORDURES MENAGERES

Le passage à la pesée incitative est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres. La Communauté de Communes Bresse et Saône a choisi de faire appel à un prestataire privé pour réaliser cette prestation. Les jours des tournées pourront être amenés à évoluer par la suite.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

La prochaine réunion de conseil est prévue le 17 janvier 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h34.

Secrétaire de Séance  
BOYAT Dominique

Ainsi fait et délibéré à Boz,  
Le 20 décembre 2022,  
Le Maire,  
Alain GIRAUD

